

## RETOUR sur le conseil municipal du jeudi 21 décembre 2023.

En préambule, notre maire nous a vivement reproché notre **recours administratif contre le projet d'aménagement du Clos du cardinal**. Niant l'engagement à nos côtés de plusieurs fidésiens du Centre, elle l'a qualifié d' « *acte uniquement politique* », instrumentalisé par SainteFoyAVENIR, donc abusif. Impossible de défendre nos arguments **pour l'intérêt général**, elle a alors interdit tout dialogue.

**Rapport n°1. Démission de Daniel AKNIN, maire - adjoint aux finances.** Quel est le nouvel organigramme de l'exécutif ? Notre Maire avoue qu'il lui faut prendre un peu de temps pour y réfléchir. Dans l'immédiat, la Préfète a enregistré cette démission et l'abaissement du nombre d'adjoints à huit. Nous regrettons la démission de D. Aknin, qui était **un maire - adjoint compétent dans son domaine et qui savait parler vrai**. Qualité peu partagée par la plupart des membres de la municipalité.

**Rapports n°2 et 3. Subventions limitées (35 euros/m2) dans le cadre de la rénovation de 20 logements sociaux** rue Ste Marguerite, avec *Lyon Métropole Habitat*, (7 T2 et 3 T3) et rue Chantoiseau, avec *Habitat et Humanisme* (1 T3, 4 T4, 5 T5) Encore une fois, nous déplorons la faiblesse de cette subvention qui correspond à ce que demande, a minima, la Métropole mais pourrait être volontairement majorée par la ville, dans le cadre de sa contribution au logement social.

**Rapport n°5. Aide de 100 euros pour l'achat d'un vélo à assistance électrique de différents types.** Nous suggérons à nouveau une aide financière pour toutes et tous sous condition de revenus et non pas, sans. En effet, le coût élevé (2 à 3 000 euros) d'un vélo en bon état, adapté à leurs besoins, ne peut être supporté facilement par les plus modestes. L'aide doit donc être ajustée en conséquence.

**Rapport n°7. Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens liant la Ville et l'association des Centres Sociaux Fidésiens (CSF).** Compte tenu de l'élévation actuelle des coûts salariaux et des fluides, les prises en charge demandées à la ville augmentent. Bien sûr, **nous soutenons fondamentalement l'engagement fort de nos centres sociaux à Ste-Foy**. Nous nous sommes toutefois abstenus sur le vote de cette convention pour rappeler que nous nous étions opposés au remplacement d'une chaudière gaz par une nouvelle chaudière gaz (fut - elle à 20% alimentée en « gaz vert »). D'autres solutions de chauffage plus écologiques existaient déjà. Leur choix judicieux nous permettrait aujourd'hui de ne pas subir l'augmentation continue des coûts de cette énergie fossile.

**Rapport n°9. Débat d'orientation budgétaire.** Nous relevons de manière récurrente, une gestion frileuse, avec une difficulté réelle à se donner les moyens nécessaires (non recours systématique à l'emprunt raisonnable) à la réalisation effective d'une programmation pluriannuelle des investissements Ce qui amène à piloter à vue, et à compter sur les aléas et les opportunités. Heureusement, des investissements pour la transition écologique sont maintenant rendus possibles par le projet de territoire métropolitain (Val d'Yzeron) qui permet la désimperméabilisation notamment des parkings et des cours d'écoles et leur végétalisation.

- **Vœu de la municipalité.** Avec les maires LR de la Métropole, elle demande la révision des nouveaux statuts de la Métropole pour le retour à l'inter-communalité d'avant 2015.

Le rapport du printemps dernier du sénateur LR du Rhône, FN Buffet, a pourtant conclu qu'un « **retour en arrière n'est ni possible, ni souhaitable. Le scrutin direct est une avancée démocratique majeure en légitimant par le vote direct des choix structurants et il corrige les biais du vote par fléchage** » qui relevait le plus souvent de petits arrangements entre amis. La Métropole est une entité territoriale à part entière. Elle ne se limite pas à une simple agrégation des intérêts locaux particuliers mais doit permettre l'adhésion de toutes les communes à son projet global de développement.

- **Question orale des groupes « Horizons Ste-Foy et SainteFoyAVENIR. autour du cheminement piéton longeant, de la rue Chantegrillet au bd de l'Europe, le nouvel ensemble immobilier « Esprit domaine », construit par Eiffage-Immobilier Centre-Est.** Cheminement inscrit au permis de construire mais non précisé aux futurs propriétaires par le promoteur et le notaire. Ceux - ci l'ont découvert en juin dernier lors d'une première assemblée des copropriétaires et s'y sont opposés. Nous interpellons notre municipalité sur son défaut de vigilance et lui demandons de répondre aux questions suivantes :

Quand le promoteur terminera-t-il les travaux de clôtures permettant au chemin piéton d'ouvrir au public sans que celui-ci puisse déambuler librement dans les espaces communs et paysagers de la « Résidence esprit domaine » ?

Quand le promoteur terminera-t-il les travaux de cheminement piéton à l'intérieur de la parcelle AE 456 du côté Sud-Est qui ne sont en fait pas réalisés. Le cheminement piéton existant étant fait dans la parcelle de la copropriété ?

Quand la Ville terminera-t-elle ses négociations avec le propriétaire de la résidence de la Salette pour la mise en œuvre effective de la fin du cheminement afin de permettre la sortie piétonne sur le boulevard de l'Europe ?

Quand le cheminement piéton reliant le chemin de Chantegrillet au Boulevard de l'Europe, pourra-t-il ouvrir définitivement aux fidésiens ?

Quand le promoteur et son notaire régulariseront-ils les actes en VEFA existants et signés à tort avec certains copropriétaires; sans indiquer cet emplacement réservé portant le numéro 18 faisant l'objet de la création d'un chemin public piéton longeant leur copropriété, et tenant compte de la division cadastrale du tènement permettant la cession de ce chemin à la commune ?

**Malheureusement, aucune réponse ne nous a été donnée à la fin de ce conseil. Il nous faudra attendre la prochaine commission « aménagement du territoire », fixée au 25 janvier 2024 , pour connaître la suite donnée !!!**